

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 16 MAI 2008

Afférents au Comité Syndical	222
En exercice	222
Qui ont pris part à la délibération	157

L'an deux mille huit

et le : 16 mai

à 19 heures 00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur Patrice GROFF

Date de la convocation
5 mai 2008

.
.

Nombre de Membres présents : 157

Date d'affichage
5 mai 2008

Monsieur Jérôme PREVOT est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**DELEGATION
D'ATTRIBUTION
AU BUREAU**

DELEGATION D'ATTRIBUTION AU BUREAU

Conformément à l'Article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical, à l'unanimité, donne délégation au Bureau pour :

VOTE :

**POUR : 157
CONTRE : 0**

- prendre les décisions modificatives budgétaires qui s'imposent dans le respect de l'équilibre du budget voté par l'assemblée délibérante,
- approuver les dossiers de consultation et les procédures de consultation pour les opérations inscrites au budget et engagées par l'organe délibérant,
- choisir les organismes financiers pour les emprunts à contracter,
- créer les emplois nécessaires dès lors que les crédits budgétaires sont ouverts,
- définir le régime indemnitaire et les autorisations spéciales d'absences.
- Etablir ou approuver les divers règlements intérieurs de la collectivité ou de certains de ses services.

**DELIBERATION
N° 2008/17**

A charge pour le Bureau d'en rendre compte à l'assemblée délibérante à la réunion suivante du comité syndical.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Patrice GROFF

après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du 16 mai 2008

